

Adresse de la société populaire de Neuf-Brisack qui envoie le don des sous-officiers et chasseurs du 4e régiment d'un montant de 2 jours de paie pour les veuves et les orphelins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Neuf-Brisack qui envoie le don des sous-officiers et chasseurs du 4e régiment d'un montant de 2 jours de paie pour les veuves et les orphelins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 357;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22258\\_t1\\_0357\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22258_t1_0357_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Fais donner lecture à la Convention [*de*] l'expression simple de ses sentimens et de sa reconnaissance, et elle s'écriera avec franchise : Collot d'Herbois ne cesse de mériter de la patrie. S. et F. !

P. CHOLLIÈRE (*maire*).

[*Les c<sup>ns</sup> de la comm. de Ballée à la Conv.; 7 therm. II*] (1).

L'incorruptible commune de Ballée vient de célébrer avec enthousiasme la fête du 14 juillet. Quoiqu'environnée de monstres qui déshonorent l'humanité, elle a montré la plus grande sécurité en célébrant cette fête nationale : un petit simulacre de la Bastille, élevé au milieu de la place de la liberté, s'est écroulé avec fracas à ces mots : Adieu Bastille etc... chantés par un peuple nombreux. Cette image sensible de sa destruction, en instruisant tous les spectateurs, les a comblés de joie, et aussitôt les cris de vive la République, vive la Montagne ! ont fait trembler les chouans jusque dans leurs infâmes repaires. Citoyens législateurs, vous n'êtes pas des hommes, vous êtes des dieux. Votre foudre renverse les despotes, écrase les armées ennemies et dévore leurs villes, pendant que le Vésuve, de sa lave brûlante, consume l'empire des tyrans. Des ruisseaux bienfaisants qui, de toutes parts, coulent de votre Montagne sacrée, réjouissent et fertilisent le sol des hommes libres. Soyez donc nos dieux tutélaires, braves Montagnards, continuez de faire le bonheur de la République et comptez sur la reconnaissance d'une nation qui fut toujours généreuse.

P. CHOLLIÈRE (*maire*), P. PICHON (*off. mun.*), J. BERGERE (*off. publ.*), Pierre ROUSSIN (*municipal*), Julien BODINNIÉ (*secrét.*) et 19 autres signatures.

## 14

La société populaire de Couze, district de Bergerac (2) fait l'hommage d'un cavalier qu'elle a armé et équipé à ses frais.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 15

L'agent national de Bourmont (4) instruit la Convention que 34 lots de biens de Victor Broglie, émigré, estimés 1 257 livres, ont été vendus 84 260 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (5).

(1) C 319, pl. 1301, p. 24. Mentionné au *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>1</sup>) parmi les adresses relatives au 9 thermidor.

(2) Dordogne.

(3) *P.-V.*, XLIV, 58. *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>1</sup>).

(4) Haute-Marne.

(5) *P.-V.*, XLIV, 58. *B<sup>in</sup>*, 6 fruct. (suppl<sup>1</sup>).

## 16

La société populaire de Neuf-Brisack adresse à la Convention 95 livres qui lui ont été remises par les sous-officiers et chasseurs du 4<sup>e</sup> régiment, provenant de 2 jours de paie; ils en font don aux veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul. de Neuf-Brisack à la Conv.; 13 therm. l'an 2<sup>e</sup> de la République française une indivisible et démocratique*] (2)

Citoyens représentants,

La société populaire révolutionnaire et régénérée de Neuf-Brisack, département du Haut-Rhin, a la douce satisfaction de vous faire passer une somme de 95 livres qui lui ont été remis par les sous-officiers et chasseurs du 4<sup>e</sup> régiment, provenant de 2 jours de paye qui leur ont été accordés en gratification. Leur intention est qu'elle soit employée au soulagement des veuves et orphelins des deffenseurs de la patrie.

Mais, en faisant ce don, ils nous ont imposé la condition de vous le transmettre avec humilité puisque, ont-ils dit, la patrie ne leur doit point de gratification lors qu'ils combattent pour leur propre cause les satellites des tyrans coalisés. Cette modestie enchaîne notre éloquence et nous force à nous borner à les admirer plutôt que de les louer.

Les membres composant le comité de correspondance de la société populaire révolutionnaire et régénérée de Neuf-Brisack : DUROCHER, PINELLE, JOURDAIN, GERMAIN, DESPLANT, LALONG.

## 17

La commission des secours envoie l'extrait du procès-verbal de la séance du directoire du département de la Marne [*sic* pour Meuse], qui constate que le citoyen Chonet, ancien militaire retiré à Bellefontaine, à l'exemple de son frère, fait remise de 9 858 livres 10 s., montant de moitié de l'indemnité des pertes qu'il a essuyées lors de l'invasion de l'ennemi, et de 780 livres pour une année de sa pension qui va échoir.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*La c<sup>ion</sup> des secours publics au c<sup>n</sup> présid. de la Conv. nat.; 2<sup>e</sup> bureau de la I<sup>e</sup> section, 6<sup>e</sup> commission, Paris, 22 therm. II*] (4)

Citoyen président,

Le directoire du département de la Meuse

(1) *P.-V.*, XLIV, 58. Reproduit au *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>1</sup>).

(2) C 318, pl. 1291, p. 34.

(3) *P.-V.*, XLIV, 58. *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>1</sup>).

(4) C 318, pl. 1291, p. 32, 33.